

Nouveaux signes de lecture et d'écriture pour les documents électroniques

Ghassan Mourad

Laboratoire LaLICC (Langage, Logique, Informatique, Cognition et Communication, UMR 8139)

96, bd Raspail, 75006 Paris, France

Ghassan.Mourad@paris4.sorbonne.fr

<http://www.lalicc.paris4.sorbonne.fr/~mourad>

Abstract

This paper examines the link between knowledge representation and new technologies, and the integration of new signs into typography. Knowledge representation evolves with the evolution of technology. Text manipulation strategies, multimedia, mobile telephones and SMS are not just witnesses to this evolution; they also show the large number of users and the needs that they generate. With respect to typography, we cannot ignore the “new signs” that appear in our daily lives. Each technological revolution provokes new behaviors. Just as printing influenced typographical signs and reading, the new technologies provoke changes in the same field. These innovations have given birth to new methods of knowledge representation. Moving from print to the cathode ray tube (from paper to screen), from reading on paper to reading on screen — these have instilled a need to create new signs or adapt existing ones.

Résumé

Dans la présente communication, je m'interroge sur la représentation des connaissances liée à l'innovation et les nouvelles technologies et sur l'intégration dans le système typographique de nouveaux signes. Concernant la typographie, nous ne pouvons pas ignorer ces «signes nouveaux» qui tendent à s'inscrire dans un contexte quotidien. Chaque révolution technologique engendre de la sorte de nouveaux comportements. Telle l'imprimerie et ses influences notamment sur les signes typographiques et la lecture, les nouvelles technologies entraînent, bien sûr, des changements sur ces mêmes terrains. La description des signes dans cette perspective concerne l'index pointé et certains signes de navigation hypertextuelle.

À tout problème que pose la transcription de la pensée, la typographie se doit d'apporter au moins une solution; elle en offre plusieurs dès qu'on la sollicite de faire valoir des nuances ou des subtilités.

(Ch. G)

La main «pointant l'index» est utilisée métaphoriquement comme dans ce tableau¹ de Raphaël (*Platon et Aristote*).

Alors que Platon, qui a les traits de Léonard de Vinci, tient son index pointé vers le ciel, son élève, Aristote, a la paume de la main tournée vers le sol. C'est ainsi que Raphaël oppose les préoccupations métaphysiques de Platon à la méthode scientifique prônée par Aristote.

Introduction

La représentation des connaissances est en évolution par rapport à l'évolution technologique. Les techniques de manipulation de textes, le multimédia, le téléphone portable et les SMS (Short Message Service), témoignent non

seulement de ces évolutions mais également de l'utilisation d'un très grand nombre d'utilisateurs et du besoin qui peut être provoqué chez eux.

Ces innovations ont donné naissance à de nouveaux moyens de représentation des connaissances. Le passage de l'imprimé au cathodique, du codex au volumen, de la lecture sur papier à la lecture sur écran, etc. ont donc entraîné, notamment, le besoin de créer et d'adapter de nouveaux signes.

En effet, c'est le cas des signes typographiques «virtuels» qui sont pour certains une adaptation de signes typographiques déjà existants. Exemples, l'usage massif de signes de ponctuation dans l'écriture des *e-mails* exprime des sentiments; l'index pointé qui, après diverses évolutions sur lesquelles nous allons revenir, signifie souvent dans les imprimés modernes «tourner la page» a pris la signification de «cliquer»; le soulignement bleu et violet constituent désormais des signes typographiques à part entière.

Parce que nous sommes dans le contexte des textes électroniques, je voudrai illustrer les transformations

1. <http://www.unesco.org/phiweb/fr/raphael/>



F . 1 : Image de Platon et Aristote.

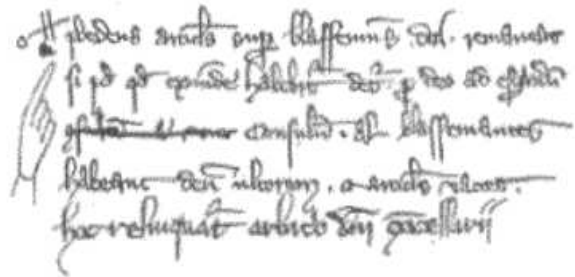
liées à la typographie. Evidemment, cette illustration concerne seulement l'index pointé et les soulignements graphiques de liens hypertexte, mais il existe beaucoup d'autres questions liées aux représentations des connaissances et à leur traitement, tant du point de vue de la lecture que de l'écriture.

Nous insistons sur le fait que ces signes relèvent du champ sémantico-énonciatif qu'il faut prendre en compte lors de l'écriture et de la lecture. Ils définissent des relations discursives de hiérarchisations et de structuration du discours. Ces signes ouvrent une nouvelle réflexion sur la description de la langue et de sa représentation, voire de sa compréhension.

L'index pointé

Historique L'index pointé est un signe graphique, qui selon Drillon aurait été utilisé par Dolet au ^e siècle (1540) pour désigner la partie d'un document. Cependant, dans son ouvrage «La signature entre la lettre et l'image», Fraenkel signale un usage plus ancien de ce signe qui aurait été utilisé par des scribes pour corriger les brouillons préparatoires de textes juridiques comme en témoigne la figure 2 (empruntée à [5, p. 151]).

En effet, nous pouvons affirmer avec Fraenkel que ce signe était déjà employé comme un signe technique. Sa présence dans un manuscrit servait à indiquer l'endroit d'une erreur et la nécessité de la corriger. C'est donc un signe qui fait référence. Dès cette époque il avait un caractère «conventionnel», car seule la communauté «scribale» en connaissait la valeur. Ce signe pouvait également



50. Annotation et correction portées sur un manuscrit juridique.

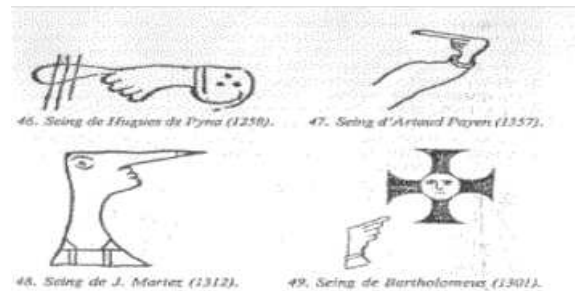
F . 2 : Annotation sur un manuscrit juridique.

être «employé comme seing» et «est donc une sorte de clin d'œil à la caste des scribes».

Ainsi, nous pouvons nous demander si cette indication du doigt n'était pas finalement une forme de mise en page utilisée pour montrer le paragraphe dans lequel le scribe est intervenu !

Par ailleurs, ce même signe aurait été utilisé dès le ^e siècle par les notaires en tant qu'indicateur. Il faisait référence selon Fraenkel à «celui qui l'a tracé [...] Utilisé comme signature, il exprime l'autorité de celui qui sait, ou encore traduit la volonté de celui qui ordonne» [5].

Cependant nous pouvons avancer une autre interprétation qui consisterait à dire que ce signe servait à désigner l'endroit où l'on devait apposer sa signature. Quoi qu'il en soit, l'index pointé a une «fonction monstrative». La fig. 3 présente quelques exemples de signatures (empruntés à [5, p. 150]).



F . 3 : Différentes formes de signatures.

Ce signe du fait de sa fonction gestuelle² est devenu le symbole indicateur par excellence. Il permet notamment d'éveiller l'intérêt. Ainsi, il sert à indiquer une direction («par là»), il a le sens d'un impératif (comme dans

2. Dans certaines cultures on désigne sa propre personne en pointant l'index sur le nez (Japon), dans d'autres sur le cœur. En langue des signes au Liban, l'index pointé sur la tempe, symbolise la liberté (pour dire «je suis libre»).

certaines cultures où l'on «parle avec les mains»). Il exprime une mise en garde, une menace («attention!»). Dans ces cas c'est un signe gestuel qui peut accompagner la parole.

L'index pointé actuellement Actuellement, dans certains types d'ouvrages imprimés on a recours à l'index pointé (fig. 4) pour renvoyer par exemple à la page suivante, à une autre page, à un paragraphe. Quelques fois ce signe est accompagné de «flèche», «voir ici», «aller à», etc. Cet index pointé est également utilisé dans les documents électroniques; il a les mêmes significations que dans les documents imprimés, il en a aussi la même représentation. En effet, c'est une image fixe de l'index qui existe sur l'écran et sur la page. Il peut être accompagné d'un hyperlien pour renvoyer à une autre page.



Fig. 4 : Index pointé 1.

L'index pointé de la fig. 4 a les mêmes fonctions que le premier. Mais à la différence de celui-ci, son image n'est pas fixe, et il ne fait pas partie du corps de la page, ni de son contenu. Ce n'est que l'image virtuelle de l'index³.



Fig. 5 : Image virtuelle.

L'index pointé virtuel L'index pointé virtuel représente l'image de la main posée sur la souris. Il indique qu'on doit cliquer, en nous montrant le geste.

Cet index pointé permet de faire le lien entre deux messages linguistiques et est lui-même un message linguistique : «aller là», «tourner la page», «voir là bas», «cliquer ici», etc.

Ce signe est universel, c'est-à-dire que tout le monde est capable de le comprendre sans connaître la langue du texte. Il est vrai que lorsque l'on effectue des recherches sur l'Internet, il peut arriver que la langue des pages chargées soit inconnue. Le seul signe reconnaissable, identifiable (s'il est présent) est alors l'index pointé sur lequel on clique directement : en d'autres termes c'est un signe de monstration.

3. Il existe plusieurs formes d'index pointés, mais nous nous intéressons seulement à celui de la fig. 4.

Cet index joue un rôle majeur pour la lecture hypertextuelle. C'est un marqueur de connexion entre les unités d'information, il unit sémantiquement deux segments qui sont physiquement séparés.

L'index pointé est un Signe L'index pointé est un signe iconique, il possède toutes les caractéristiques du signe chez Pierce. C'est un symbole : d'une manière conventionnelle, il symbolise l'accès au lieu et vers l'objet sur lequel il pointe (objet virtuel, mais qui existe réellement en tant que code physique). Il peut être vu comme une icône : dans le sens où il représente l'action ; et comme l'indice d'un changement d'une situation à une autre. Le fait de cliquer va changer la représentation de l'espace et du temps.

D'autres signes typographiques liés à l'hypertexte

Le bleu Nous définissons dans cette catégorie le bleu et le violet que nous considérons comme des signes typographiques liés aux nouvelles technologies.

Les marquages typographiques ou la mise en relief de certains segments textuels mettent en évidence les expressions que l'on veut différencier des autres segments. Un segment textuel souligné graphiquement en bleu est un lien actif qui désigne que derrière cette couleur il y a une autre information. Ce signe représente des marques d'énonciation, autrement dit, un discours sur le discours. C'est le signe par excellence de l'hypertextualité. Ainsi, la couleur ne désigne plus la couleur en tant que telle, mais un lien hypertexte. Aussi, l'objet auquel il réfère existe réellement : c'est un code informatique.

C'est un signe selon la définition de signe de Pierce. Ainsi comme nous le savons, le sens se définit par une relation triadique entre le signe, son objet et son interprétant. Le bleu est un indice qui a une relation avec son objet : qui est mis en relief (le segment bleu) : c'est un signe linguistique ; il est lié à l'objet auquel il réfère ; c'est un signe symbole.

Le violet Le violet est aussi un signe de lien hypertextuel qui indique que le lien a déjà été activé. Lorsque le pointeur (en général une flèche)⁴ de la souris passe sur un hyperlien (bleu), la flèche devient soudainement un index pointé (c'est-à-dire que l'adresse de la page est disponible) ; il suffit de mimer la forme de l'index pour que l'adresse soit activée et que la couleur du lien soit changée en violet. Le violet sert donc à indiquer que la page à laquelle il se réfère a déjà été «visitée».

4. Nous considérons aussi que la flèche «baladeuse» est un signe de «ponctuation virtuel» qui a le rôle de pointeur et qui indique la phase préparatoire de l'action «cliquer».

Conclusion

Nous avons voulu montrer brièvement que l'émergence des nouvelles technologies a changé notre façon de travailler et de nous exprimer. Elles ont donc une influence sur notre façon de représenter les connaissances et de les traiter, notamment par le biais des nouveaux signes que sont l'index pointé, le soulignement, le bleu et le violet. Nous signalons que la plupart de ces signes ne sont pas nouveaux mais sont plutôt une adaptation aux nouvelles technologies. Par exemple, si les guillemets désignent la présence d'un texte dans un autre texte, nous pouvons actuellement le présenter grâce à un lien. Cette présentation nécessite de nouveaux signes comme ceux cités plus haut. Ces signes doivent obéir, plus ou moins, pour leurs manipulations, à des règles connues par tous. Le lecteur peut voir un exemple sur la fig. 6.

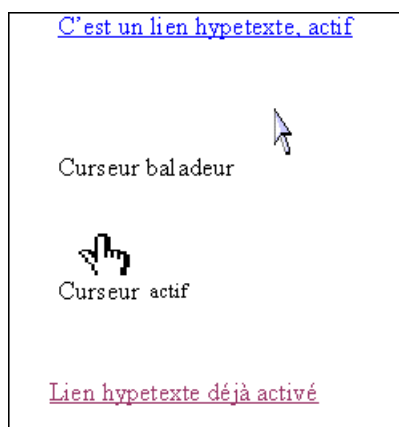


Fig. 6 : Signes de navigation.

Ces règles sont parfois des processus comme le processus de changement lié au langage iconique, dont la compréhension nous conduit à prendre en compte la représentation sensorielle, notamment visuelle (bleu → flèche → index pointé → violet). Ce phénomène est engendré par ces icônes et entraîne la production d'une action. Ces signes représentent le champ sémantique lié aux concepts «remarquer», «montrer», «indiquer» et «détecter».

Enfin nous insistons sur le fait que ce sont des signes qui relèvent du champ sémantico-énonciatif qu'il faut prendre en compte lors de l'écriture. Ils définissent des relations discursives de hiérarchisation et de structu-

ration du discours. Ces signes ouvrent une nouvelle réflexion sur la ponctuation et sur la typographie ainsi que sur la description de la langue et de sa représentation voire de sa compréhension.

Ces formes ne sont pas rigides, mais elles constituent une sorte de «norme» et sont actuellement utilisées par défaut.

Références

- [1] C..., N., *La Ponctuation*, Presses Universitaires de France, Paris, 1994.
- [2] D..., J.-M., *et al.*, «À qui appartient la ponctuation ?», Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège (13–15 mars 1997), dans *Champs linguistique*, Paris, Bruxelles, p. 437–447, 1998.
- [3] D..., E., *La Ponctuation de la langue française*, Lyon, 1540. Rééd. Obsidiane, dans *La manière de bien traduire d'une langue en aultre*, 1990.
- [4] D..., J., *Traité de la ponctuation française*, Gallimard, collection «Tel», 1991.
- [5] F..., B., *La Signature, genèse d'un signe*, nrf, Gallimard, 1992.
- [6] G..., Ch., *Mémento typographique*. Éditions du Cercle de la librairie, Paris, 1990.
- [7] H..., M., *Le Vocabulaire de la ponctuation aux temps médiévaux*, Archivum Latinitatis Medii Aevi, 28, p. 57–166, 1972.
- [8] H..., M., «Les Divergences de ponctuation dans les éditions de Rabelais de 1546 à 1553», dans Nina Catach (éd.), *Punctuation II*, p. 123–139, 1979.
- [9] *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie Nationale*. Imprimerie Nationale, Paris, 1990.
- [10] M..., G., «La Ségmentation de textes par l'étude de la ponctuation», Acte de CIDE'99, *Document Électronique Dynamique*, p. 155–171, Damas, Syrie, 1999.
- [11] N..., G., *The linguistics of punctuation*, CSLI Publications, Stanford, CA, 1990.
- [12] O..., E. P., *Les Formes du silence dans le mouvement du sens*, éd. Des Centres, Paris, 1996.